

QUELQUES TÉMOIGNAGES DE RÉFÉRENTS MOBILITÉ...

“ Mettre en place une attribution privilégiée de places de parking a permis d'encourager le covoiturage et limiter la surface d'emprise foncière.

- **ST MICROELECTRONICS**
Rousset



“ Le conseil mobipro m'a parfaitement expliqué la méthodologie pour mettre en œuvre la démarche de Plan de mobilité. J'ai ensuite été accompagnée à chaque étape.

- **SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DIR-SG SUD-EST (MINISTÈRE DE LA JUSTICE)**
Aix-en-Provence



“ La démarche de construction du Plan de mobilité employeur commun (PDMEC) est actuellement en cours. Un diagnostic mobilité a été réalisé auprès des entreprises membres du groupement, avec l'appui du conseil mobipro. Ce travail a permis d'établir une base commune de réflexion sur les enjeux de mobilité à l'échelle de la zone d'activités.

- **MARSEA NORD DÉVELOPPEMENT**
Marseille 15eme

“ Le conseil mobipro joue un rôle essentiel au sein de nos commissions Mobilité Durable. Son expertise est précieuse pour répondre aux questions des entreprises en matière de réglementation, d'aides à la mobilité et de transports alternatifs.

- **LA CIOTAT ENTREPRENDRE**
La Ciotat

ENVIE D'ALLER PLUS LOIN ?
CONTACTEZ-NOUS !

leconseilmobipro



mobipro.ampmetropole.fr



04 84 89 09 89



mobipro@ampmetropole.fr

LA METROPOLE
Mobilité



**AMÉLIORER LES DÉPLACEMENTS
DE VOS SALARIÉS EN RÉPONDANT
À VOS OBLIGATIONS LÉGALES**

COMMENT RÉALISER VOTRE PLAN DE MOBILITÉ ?

La Métropole vous aide à le formaliser et vous assiste dans la méthodologie, avec le service le conseil mobipro.

Gagnez du temps en découvrant les bons réflexes déjà adoptés par d'autres employeurs et tirez parti de cette obligation pour améliorer le quotidien de vos collaborateurs et valoriser votre politique RSE/RSO.



Établir un Plan De Mobilité Employeur (PDME) est obligatoire pour toute organisation de 100 salariés ou plus située dans le périmètre du Plan de Protection de l'Atmosphère des Bouches-du-Rhône.

leconseilmobipro

4 jours perdus par an dans les embouteillages

© Stella Dioudonnat / MAMP

LE PLAN DE MOBILITÉ EMPLOYEUR [PDME] DANS MON ENTREPRISE, C'EST :



Un véritable projet d'entreprise s'inscrivant à la fois dans une démarche qualité et dans un système de management environnemental



Une occasion de limiter...

- La pollution de l'air
- Les coûts pour les salariés
- Les embouteillages



...et d'augmenter

- Le bien-être des salariés
- La productivité



Avec 4 % de trafic en moins, la circulation devient fluide.



Un outil pour faciliter les déplacements et réduire l'usage de la voiture thermique individuelle



Le respect de la réglementation

LES ÉTAPES CLÉS

POUR SE POSER LES BONNES QUESTIONS

LA MISE EN PLACE



- Qui pour **piloter** cette démarche ?
- Y-a t-il **des objectifs à remplir** et suis-je libre de les fixer ?

LE PLAN D'ACTION



- Quels sont les **obstacles à lever** ?
- Existe t-il des mesures simples et pragmatiques **déjà éprouvées** ?
- Quels vont être les indicateurs pour **mesurer le succès de mon plan** ?

LE DIAGNOSTIC



- Une **enquête mobilité** auprès de mes salariés est-elle nécessaire ?
- **Quels sont les services de mobilité** disponibles autour de mon site ?

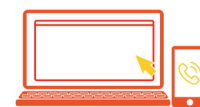
LE SUIVI & L'ANIMATION



- **Comment assurer la pérennité** de mon PDME ?
- Comment **animer** les actions et suivre facilement et régulièrement leur efficacité ?
- Comment **évaluer** fréquemment les résultats et **mettre à jour** mon plan d'action ?

leconseilmobipro

vous accompagne tout au long de votre démarche et vous met à disposition



Un numéro d'appel pour répondre à vos interrogations et un site web pour y déposer votre PDME



Un guide et une **assistance d'experts** pour la méthodologie



Des outils d'animation pour pérenniser le PDME et **sensibiliser les salariés**